



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

**IMMEUBLE : 16 322, boulevard Gouin Ouest
LOT : 6 290 786**

AVIS est par la présente donné qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété précitée a été enregistrée conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019).

Le Comité d'étude des demandes de démolition se prononcera sur la demande de **réutilisation du sol** du projet de démolition d'immeuble lors d'une séance le **mardi, 14 décembre 2021 à 19 h**.

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires, questions ou opposition relativement à la réutilisation du sol en lien avec la [demande de démolition no 2020-04](#) jusqu'au **13 décembre 2021, 16 h 30** de la manière suivante :

Par la poste, à l'adresse suivante :

« Consultation écrite – Démolition numéro 2020-04 »
Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Secrétariat d'arrondissement
350, montée de l'Église
L'Île-Bizard, Québec, H9C 1G9

Ou

Par courriel au : consultation-ecrite.arr-ibsg@montreal.ca en indiquant dans l'objet **« Consultation écrite – Démolition numéro 2020-04 »**

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **13 décembre 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel et le sujet afin qu'il soit possible de la contacter. Les réponses aux questions reçues seront transmises avant le traitement de la demande de démolition.

Le Comité d'étude des demandes de démolition tiendra une séance pour étude et décision le **14 décembre 2021 à 19 h** qui sera suivi de l'affichage de la décision au procès-verbal non officiel de la rencontre sur le site de la consultation écrite dans la semaine suivant la rencontre au <https://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-lile-bizard-sainte-genevieve>

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
Ce 26 novembre 2021**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza